



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 56900

## Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la toxicomanie et l'usage de drogues. La fabrication de drogues de synthèse ou de substitution se propage dans les foyers et l'apparition d'un nouveau produit particulièrement meurtrier, nommé le « Krokodile », en provenance de la Russie orientale, représente un nouveau signal d'alarme, d'autant plus que nombreux sont les reportages télévisés, parfois diffusés sur des chaînes publiques, à dévoiler aux téléspectateurs son contenu et son mode de production. Il souhaite ainsi exprimer son attente de mesures concrètes pour empêcher l'usage de ce produit stupéfiant sur le territoire national.

## Texte de la réponse

Les autorités sanitaires ont mis en place depuis novembre 2011 une procédure nationale pour l'organisation des échanges d'informations entre les différents partenaires nationaux impliqués dans la gestion des alertes concernant les substances psychoactives. Cette cellule nationale d'alerte recueille les signaux concernant les drogues émergentes, notamment issues de produits de synthèse. Elle détermine les mesures d'information et de gestion à mettre en place. Le « krokodil » est une préparation artisanale contenant entre autres un opiacé, la désomorphine. Sa présence a été confirmée en Russie. La consommation de cette substance, considérée comme une « héroïne du pauvre », a entraîné des conséquences sanitaires importantes dans ce pays alors que la toxicité du produit apparaît comme spectaculaire (nécroses au niveau de la peau). En France, ce nouveau produit est étroitement surveillé. La lutte contre la toxicomanie et toutes les addictions est une priorité de santé publique. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a introduit dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, des mesures de renforcement de la politique de réduction des risques face aux addictions aux produits psychoactifs ainsi que des mesures de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs les plus préoccupants (parcours éducatif de santé, lutte contre l'entrée dans le tabagisme, protection des mineurs face à l'alcool). Par ailleurs, la promotion des consultations jeunes consommateurs avec une grande campagne nationale lancée en janvier 2015 permet d'informer jeunes et parents sur l'existence sur l'ensemble du territoire, de ces lieux de rencontre et d'écoute, qui permettent d'agir dès les premiers signes et premières inquiétudes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56900

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4611

**Réponse publiée au JO le :** [24 novembre 2015](#), page 8463